

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 3044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
Mme Le Dissez

ARTICLE 18

À l'alinéa 14, substituer à la première occurrence du mot :

« pour »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.